

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 7 juin 2010 en la salle du chalet des loisirs du secteur Ste-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : M. le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil, et formant quorum sous la présidence de M. le Maire René Gosselin.

Le directeur général/secrétaire-trésorier assiste à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 45 personnes présentes à cette séance.

10-06-125

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2010;
6. Dépôt des états financiers non régularisés au 31 mai 2010;
7. Nomination du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;
8. Nomination de Mme Chantal Beaulieu au titre de secrétaire-trésorière adjointe et autorisation de signature de la lettre d'entente avec le syndicat;
9. Nomination de la personne responsable de l'application de la *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
10. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents;
11. Entente intervenue concernant les modifications apportées au document des conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier : autorisation de signature du document;
12. Règlement d'emprunt numéro 116-10 : certificat d'attestation de la période d'accessibilité et du résultat du registre référendaire;
13. Dossier Jean-Yves Tardif : confirmation de fin de son lien d'emploi avec la municipalité;
14. Embauche de M. Gabriel Huard à titre d'employé permanent de la municipalité au département de la voirie;
15. Projet de construction d'un centre intergénérationnel : autorisation d'achat d'un terrain et mandat au notaire;
16. Projet de construction d'un centre intergénérationnel : mandat d'arpentage à la firme Ecce Terra;
17. Programme d'aide à l'entretien du réseau local : adoption du rapport;
18. Endossement des marges de crédit :
 - Comité des loisirs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie
 - Comité des loisirs du secteur St-Daniel
19. Croix-Rouge : renouvellement de l'entente «Services aux sinistrés» et autorisation de signature;
20. Travaux de la Ville de Thetford Mines sur le territoire de la municipalité d'Adstock dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable : confirmation d'accord;
21. Nomination des inspecteurs municipaux aux fins de l'application de la *Loi sur la Marine marchande* sur le Grand lac St-François et abrogation de la résolution 10-03-069;
22. Appui à la mise en place de projets pour la protection du Grand lac St-François;

23. Arpentage sur le chemin des Cerfs : mandat à la firme Ecce Terra;
24. Financement des projets environnementaux : recommandation du comité;
25. Traitement des gros rebuts au centre de tri de Services sanitaires Denis Fortier;
26. Semaine des municipalités : souper annuel;
27. Club de golf du mont Adstock : renouvellement d'une publicité;
28. Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock : autorisation de signature de l'entente;
29. Projet de développement immobilier au mont Adstock : mandat à Graph Synergie;
30. Affaires diverses :
 - 30.1 mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode : recommandation de paiement #6
31. Correspondance et rapports;
32. Période de questions;
33. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout d'un sujet au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-126

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de mai 2010, ceux-ci soutenant les avoir lu et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-127

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 565 143.95 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON RÉGULARISÉS AU 30 MAI 2010

Les exemplaires des états financiers non régularisés au 30 mai 2010 seront déposés ultérieurement auprès des membres du conseil.

10-06-128

NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU le départ à la retraite de M. Bernardin Hamann;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier afin de se conformer à l'article 210 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le décret de fusion 69-2001 prévoyait, au second alinéa de l'article 9, qu'au départ de M. Bernardin Hamann, M. Jean-Rock Turgeon lui succédait;

ATTENDU que Jean-Rock Turgeon accepte d'occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de nommer M. Jean-Rock Turgeon au titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-129

NOMINATION DE MME CHANTAL BEAULIEU AU TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

ATTENDU que le conseil municipal désire nommer Mme Chantal Beaulieu au titre de secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU que ce titre est absent de la convention collective en vigueur et, qu'à cet égard, une nouvelle classification doit y être insérée en vertu de l'article 16-02 de la convention;

ATTENDU qu'une entente salariale est survenue en vertu du second alinéa de l'article 16-02 de la susdite convention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer Mme Chantal Beaulieu au titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité d'Adstock en référence à l'article 184 du Code municipal du Québec;
- de rémunérer ce poste au taux horaire de 22.81 \$ à compter du 31 mai 2010 et au taux de 23.49 \$ pour l'année 2011;
- d'autoriser M. le maire René Gosselin à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, la lettre d'entente établissant les susdites conditions intervenues entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2902 et la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-130

NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de nommer le directeur général/secrétaire-trésorier M. Jean-Rock Turgeon responsable de l'application de la *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-131

AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, les effets bancaires ainsi que tous les autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales. Afin que les chèques émis par la municipalité soient valides, deux (2) signatures parmi les signataires désignés ci-dessous devront apparaître :

- M. René Gosselin, maire
- Mme Martine Poulin, maire suppléant
- M. Jean-Rock Turgeon, directeur général
- Mme Chantal Beaulieu, secrétaire-trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-132

ENTENTE INTERVENUE CONCERNANT LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOCUMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les conditions salariales intervenues entre les parties lors de la nomination du directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le document contenant les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier afin de tenir compte des modifications salariales accordées lors de la nomination;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'autoriser la signature du document modifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'autoriser M. le Maire René Gosselin à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le document modifié contenant les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier afin de tenir compte des modifications salariales accordées suite à la nomination.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-133

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 116-10 : CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ ET DU RÉSULTAT DU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité et résidant au 1771, rue Christophe-Colomb à Thetford Mines, certifie sous mon serment d'office ce qui suit:

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt n° 116-10, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi, 12 mai 2010 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, secteur St-Méthode.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est de 2 664. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279.

Suite à cette procédure d'enregistrement, 33 personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité ont apposé leur signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement d'emprunt n° 116-10 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-134

DOSSIER JEAN-YVES TARDIF : CONFIRMATION DE FIN DE SON LIEN D'EMPLOI AVEC LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que, suite à des opérations chirurgicales, les limitations imposées par le chirurgien de M. Tardif ne lui permettent plus de s'acquitter de sa tâche de préposé aux services généraux;

ATTENDU que la municipalité ne peut lui offrir un travail allégé dans le respect des limitations imposées puisque tel travail n'est pas disponible;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de confirmer la fin de son lien d'emploi avec la municipalité d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de mettre fin définitivement au lien d'emploi entre M. Jean-Yves Tardif et la municipalité d'Adstock en date du 7 juin 2010 et de lui rembourser toutes les sommes dues à cette date.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-135

EMBAUCHE DE M. GABRIEL HUARD À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK AU DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

ATTENDU le poste laissé vacant par le départ de M. Jean-Yves Tardif;

ATTENDU que M. Gabriel Huard est le remplaçant de M. Tardif et que son nom se retrouve en tête de la liste de rappel de la municipalité;

ATTENDU que M. Huard accepte le poste de préposé aux services généraux de la municipalité tel que décrit dans la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de confirmer l'embauche, dans le respect de la convention collective en vigueur, de M. Gabriel Huard au titre d'employé permanent de la municipalité d'Adstock dans la fonction de préposé aux services généraux du département de la voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-136

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION D'ACHAT D'UN TERRAIN ET MANDAT AU NOTAIRE

ATTENDU le projet de construction d'un centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie et qu'à cet égard, ce projet nécessite l'achat d'un terrain;

ATTENDU que Mme Rose-Aimée Fillion possède un terrain, en zone urbaine, sur lequel le projet serait implanté et qu'elle accepte de vendre 40 000 pi² au prix de 0.26 \$ le pi²;

ATTENDU que le conseil municipal désire acquérir le susdit terrain lequel est connu et désigné comme étant une partie du lot 8i et du lot 8J pour le cadastre officiel du 8^e rang du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir, de Mme Rose-Aimée Fillion, sur une partie du lot 8i et du lot 8j pour le cadastre officiel du 8^e rang du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, un terrain d'une contenance de 40 000 pi² dans la zone urbaine du secteur Sacré-Cœur-de-Marie au prix de 0.26 \$ le pi²;
- de puiser cette somme de 10 400 \$ à l'intérieur de la réserve non affectée de la municipalité;
- de confier à Me Étienne De Blois, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents légaux afin de donner plein effet à l'entente;
- de défrayer tous les frais associés à cette transaction;

d'autoriser M. René Gosselin, maire et M. Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-137

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
MANDAT D'ARPENTAGE À LA FIRME ECCE TERRA**

ATTENDU l'achat d'un terrain autorisé en vertu de la résolution 10-06-134 en vue de la construction d'un centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU qu'une description technique du terrain acquis est nécessaire pour procéder à la transaction;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier, à une firme d'arpenteurs-géomètres, un mandat d'établir une description technique des lieux et d'en délimiter les limites de propriété sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confier, à la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra, le mandat d'établir une description technique des lieux et d'identifier les limites de propriétés sur le terrain acquis de Mme Rose-Aimée Fillion en vue de la construction d'un centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-138

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL :
COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 313 063 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2009;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe «B» dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que la municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-139 **ENDOSSEMENT DES MARGES DE CRÉDIT DU COMITÉ DES LOISIRS DU SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE ET DU COMITÉ DES LOISIRS DE ST-DANIEL**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'endosser, pour une période d'un (1) an à la Caisse populaire Desjardins de la région de Thetford, les marges de crédit suivantes :

- à être émise en faveur du comité des Loisirs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, un montant n'excédant pas 4 000 \$;
- pour le bénéfice du comité des loisirs de St-Daniel, une somme maximale de 2 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-140 **CROIX-ROUGE : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser M. René Gosselin, maire et M. Jean-Rock Turgeon, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le renouvellement de l'entente d'une durée de trois (3) ans entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec. Pendant la durée de l'entente, il est également résolu de cotiser annuellement la somme de 0,13 \$ par habitant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-141 **TRAVAUX PROJETÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK DANS LE CADRE DU PROJET D'ALIMENTATION ET DE MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE THETFORD MINES : CONFIRMATION D'ACCORD**

ATTENDU que la Ville de Thetford Mines s'alimente présentement en eau potable via une source d'eau de surface située au Lac-à-la-Truite et que pour des raisons de capacité de support environnementale restreinte du Lac-à-la-Truite et pour se conformer à la nouvelle réglementation en matière de qualité d'eau potable « *Règlement sur la qualité de l'eau potable* » il est convenu, en accord avec les autorités du MDDEP et du MAMROT de cesser l'exploitation de l'eau brute au Lac-à-la-Truite et de poursuivre l'alimentation en eau brute de la Ville de Thetford Mines via une nouvelle source d'alimentation en eau de surface située dans le secteur « *Pointe-aux-Bouleaux* » du Grand lac St-François;

ATTENDU que le « *Règlement sur la qualité de l'eau potable* », entré en vigueur en juin 2001, oblige notamment toutes les municipalités qui possèdent un réseau de distribution d'eau potable à se conformer aux normes prescrites par ce règlement d'ici le 1^{er} décembre 2005 et une municipalité s'alimentant via une source d'eau de surface à se doter et à mettre en place un système de filtration d'ici le 28 juin 2010;

ATTENDU que la Ville de Thetford Mines, suite à des pourparlers avec les autorités du MDDEP et du MAMROT, il fût convenu et autorisé en principe de prélever les eaux brutes du Grand lac St-François pour alimenter la nouvelle usine de production d'eau potable à être éventuellement construite dans le cadre du projet d'alimentation de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU qu'une partie des travaux d'alimentation et mise aux normes des infrastructures d'eau potable projetés par la Ville de Thetford Mines sont situés sur le territoire de la municipalité d'Adstock (*de la limite sud-ouest de la municipalité, sur le rang des Campagnards jusqu'au numéro civique 3940, de cet endroit jusqu'à la limite nord-ouest de la municipalité et aussi vers le sud-est, jusqu'à la rue des Cèdres*) et que par conséquent, une demande d'autorisation en vertu de l'article 41 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit être adressée à la Ministre de l'Environnement, Mme Line Beauchamp;

ATTENDU que les travaux projetés dans le territoire de la municipalité d'Adstock sont énumérés comme suit :

- ▶ la mise en place d'une conduite d'adduction dans l'emprise du rang des Campagnards, sur une longueur approximative de 1 333 mètres;
- ▶ la construction d'une usine de production d'eau potable sur une partie du lot 18B du rang 9, canton de Thetford;
- ▶ la mise en place d'une conduite d'amenée dans l'emprise du rang des Campagnards, comprise entre l'usine de production d'eau potable et le réservoir d'emménagement d'eau potable existant, sur une longueur approximative de 290 mètres;
- ▶ la mise en place d'une conduite des eaux résiduaires entre l'usine de production d'eau potable et l'émissaire à la rivière Bécancour, sur une longueur approximative de 1 640 mètres;
- ▶ la mise en place d'une conduite d'amenée entre le réservoir d'emménagement d'eau potable existant et la limite municipale nord-ouest d'Adstock, sur une longueur approximative de 2 855 mètres;
- ▶ la mise en place d'une conduite d'adduction entre le réservoir d'emménagement d'eau potable existant et la rue des Cèdres pour alimenter certains usagers du lac-du-Huit.

ATTENDU que les représentants de la Ville de Thetford Mines ont tenu une rencontre d'information à la municipalité d'Adstock le 22 juin 2009, dans le but d'expliquer les travaux projetés dans le territoire de la municipalité d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- Que la municipalité d'Adstock confirme son accord avec la réalisation des travaux projetés sur son territoire dans le cadre du projet d'alimentation et de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville de Thetford Mines;

- Que la municipalité d'Adstock confirme à la Ministre de l'environnement Madame Line Beauchamp qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation en vertu de l'article 41 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de permettre à la Ville de Thetford Mines d'exploiter un système d'aqueduc et une usine de traitement des eaux localisés sur le territoire de la municipalité d'Adstock;
- Que la municipalité d'Adstock confirme également, et ce en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE), que les travaux projetés sur son territoire dans le cadre du projet d'alimentation et de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville de Thetford Mines ne contreviennent pas au règlement municipal en matière d'urbanisme et de gestion du territoire actuellement en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-142

NOMINATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX AUX FINS DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE SUR LE GRAND LAC ST-FRANÇOIS ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 10-03-069

Étant donné les récents changements administratifs au ministère de la Sécurité publique, la résolution portant le numéro 10-03-069 doit être abrogée à toute fin que de droit.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution portant le numéro 10-03-069 adoptée le 1^{er} mars 2010;
- d'accepter que MM. Maxime Bureau, Pierre-Luc Bolduc et Paul Audet soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleur nautique pour le Grand lac St-François et ainsi, appliquer les réglementations touchant la *loi sur la Marine marchande*.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-143

APPUI À LA MISE EN PLACE DE PROJETS POUR LA PROTECTION DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS

ATTENDU que la municipalité appuie les efforts déployés par le Regroupement pour la protection du Grand Lac Saint-François;

ATTENDU que la municipalité reconnaît l'importance de la mise en oeuvre du plan d'intervention en développement durable au Grand Lac Saint-François;

ATTENDU que l'Association des riverains du Grand Lac Saint-François – Adstock, fait partie du Regroupement pour la protection du Grand Lac Saint-François;

ATTENDU que la municipalité a un conseiller la représentant au Regroupement pour la protection du Grand Lac Saint-François;

ATTENDU que la participation financière de la municipalité proviendra de l'enveloppe budgétaire de l'environnement gérée par le comité d'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accorder un montant de deux mille trois cent dollars (2 300 \$) pour chacune des trois prochaines années, soit 2010, 2011 et 2012 pour la mise en œuvre du plan d'intervention en développement durable du Grand Lac Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-144

ARPENTAGE SUR LE CHEMIN DES CERFS : MANDAT À LA FIRME ECCE TERRA

ATTENDU que la municipalité prévoit exécuter ou faire exécuter des travaux sur l'emprise du chemin des Cerfs;

ATTENDU que l'emprise de ce chemin, entre les lots 26 et 40 du rang B, canton d'Adstock, doit être délimitée avant d'entreprendre des travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres afin de faire effectuer les relevés nécessaires de l'emprise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de confier, à la firme Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, pour un montant maximal de 3 500 \$ conformément à leur proposition datée du 31 mai 2010, le mandat de présenter un plan montrant le roulis en fonction de l'emprise ainsi que l'occupation adjacente dans ce secteur compris entre le lot 26 et 40 du rang B, canton d'Adstock et d'en implanter des repères visuels, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-145

FINANCEMENT DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX : RECOMMANDATION DU COMITÉ

En ce qui concerne le financement des projets environnementaux, le comité formé spécialement pour analyser les projets proposés recommande au conseil de verser, à chacune des associations décrites ci-dessous, un montant égal à 10 % du total de leur projet, celles-ci ayant antérieurement reçu un montant de subvention égal à 90 % du total de leur projet retenu.

Il est donc proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'entériner la recommandation du comité d'analyse et d'accorder les montants suivants pour la concrétisation de projets environnementaux dans les divers lacs de la municipalité.

Les montants excédentaires à l'enveloppe budgétaire attribués pour chacun des lacs, représentant 10 % du montant des projets soumis, sont :

Grand lac St-François	1 700 \$	Lac-du-Huit	1 500 \$
Lac-à-la-Truite	1 000 \$	Lac Jolicoeur	467 \$
Lac Bolduc	360 \$	RAPPELA	400 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-146 **TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER**

Tout comme les années antérieures, dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts, la direction de Services sanitaires Denis Fortier nous offre de traiter ceux-ci lors de la cueillette prévue pour le lundi, 14 juin prochain. Le coût net de ce traitement est de 79.83 \$ la tonne métrique, soit environ le même coût que la disposition au site de traitement de St-Étienne-des-Grès.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confier, à la firme «Services sanitaires Denis Fortier» le traitement de nos gros rebuts recueillis lors de la journée du 14 juin 2010. Pour ce service, la municipalité d'Adstock défraiera la somme de 83.53 \$ la tonne métrique et réclamera, par la suite, le montant de 3.70 \$ représentant la TPS.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-147 **SEMAINE DES MUNICIPALITÉS : SOUPER ANNUEL**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'entériner la décision de se procurer 10 cartes au coût de 25 \$ l'unité donnant accès au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la «Semaine des Municipalités». Tel souper eût lieu le vendredi, 4 juin 2010 à Ste-Praxède.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-148 **CLUB DE GOLF DU MONT ADSTOCK : RENOUELEMENT D'UNE PUBLICITÉ**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de renouveler, pour une période de trois (3) ans au montant de 750 \$, toutes taxes applicables en sus, la publicité apparaissant sur une voiture motorisée au club de golf du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-149 **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

ATTENDU que, pour assurer le cheminement de son dossier auprès des instances gouvernementales en regard d'une possible subvention pour la mise à niveau de ses installations sportives et récréatives, la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock doit établir un protocole d'entente avec la municipalité;

ATTENDU que les dispositions contenues à l'intérieur du protocole d'entente satisfont le conseil municipal en regard de toutes les activités offertes par la Coopérative de solidarité du mont Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'autoriser M. René Gosselin, maire et M. Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole d'entente entre la municipalité et la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock dans le cadre d'une mise aux normes de ses infrastructures et de ses aménagements d'installations sportives et récréatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-06-150

PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER AU MONT ADSTOCK : MANDAT ATTRIBUÉ À LA FIRME «GRAPH SYNERGIE»

ATTENDU le projet immobilier d'envergure qui se dessine dans l'entourage du mont Adstock, lequel projet se situe entièrement sur le territoire de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que plusieurs développeurs et investisseurs ont démontré un vif intérêt pour la réalisation d'un projet immobilier au mont Adstock;

ATTENDU que ce développement doit se réaliser intelligemment, avec cohérence, dans le respect de l'environnement et de la réglementation municipale;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la municipalité de confier un mandat à une firme spécialisée en la matière afin de nous fournir un outil d'aide à la décision s'assurant ainsi d'en prendre connaissance à chaque étape du processus;

ATTENDU que la compagnie Graph Synergie, spécialiste en la matière, nous offre ses services, via sa proposition datée du 20 mai 2010, pour réaliser le mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de confier, à la firme Graph Synergie pour un montant de 21 950 \$, taxes applicables en sus, conformément à son offre de services datée du 20 mai 2010, le mandat de produire le document visant le projet global de développement immobilier du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

10-06-151

MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT #6 À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.»

Sur recommandation écrite datée du 4 juin 2010 émanant de la firme de consultants «Roche Ltée, Groupe-conseil»,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 6 au montant de 39 331.74 \$ présentée par l'entrepreneur «Les Constructions de L'Amiante Inc.» pour des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode réalisés jusqu'au au 31 mai 2010 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Le directeur général fait état de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM, de la SDE et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.**

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports jugés de moindres importances reçus au cours du dernier mois furent présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Programme «Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer» d'Hydro-Québec; remplissez votre formulaire au www.courantcollectif.com
- F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 5 juillet 2010, 19h30 en la salle du sou-sol de l'Église St-Daniel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-06-152

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

JRT